

*Pêches et forêts*

[Traduction]

**PÊCHES ET FORÊTS**ADOPTION DU 3<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je voudrais proposer l'adoption du troisième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, soit le document parlementaire n° 331-8/5.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Fulton:** Monsieur le Président, le comité a étudié beaucoup d'éléments de preuve sur le projet de doublement des voies du CN; je crois que la plupart des députés le savent, il s'agit d'un projet de 16.5 milliards découlant en grande partie du tarif du Corbeau adopté par la Chambre au cours de la législature précédente.

Le comité permanent des pêches et des forêts a adopté à l'unanimité le rapport à l'étude et il l'a recommandé à la Chambre. Le comité a adopté la motion suivante:

Que le comité permanent des pêches et des forêts recommande à la Chambre des communes de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées; et

Que l'on veuille à ce que les données économiques justifiant la mise en œuvre de ce projet soient mises à la disposition de l'Alliance des conseils de tribus; et

Que l'on procède à une évaluation objective des nombreuses conséquences éventuelles du projet pour les autochtones qui vivent le long du fleuve Fraser et qui dépendent des stocks de saumon.

Voici la suite:

Que l'on étudie en même temps la possibilité de s'en tenir aux voies uniques en faisant appel aux techniques de pointe dans le domaine du transport ferroviaire.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages. Je sais que du côté ministériel, le ministre des Transports (M. Mazankowski), le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et la ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Blais-Grenier) étudient activement la question.

● (1510)

Je sais que quelques minutes avant 15 heures, cette motion inquiétait beaucoup les ministériels. Tous les députés comprendront toutefois qu'il est urgent de l'adopter aujourd'hui lorsque je leur aurai exposé certains faits.

Le premier et le plus important c'est que le CN compte donner suite, vendredi, à son projet concernant le tronçon entre les points milliaires 59 et 69 de la subdivision Ashcroft. J'espérais que le gouvernement s'engagerait à ne pas donner suite au décret du conseil autorisant le projet du CN, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables et d'autres lois fédérales, qui doit, je crois, être signé demain. Juste avant 15 heures, divers secrétaires parlementaires et d'autres personnes m'ont transmis des messages m'informant que les choses pourraient peut-être se passer différemment.

Il ressort des témoignages de l'Alliance des Conseils de tribu de la Colombie Britannique, des renseignements fournis par les pêcheurs et des craintes éprouvées en Colombie-Britannique

que le gouvernement, et surtout le précédent, n'a pas protégé les intérêts des autochtones.

Je ne dirai pas que c'est arrivé du jour au lendemain. Ce projet se préparait depuis cinq ans, depuis 1981. Personne ne l'avait pris au sérieux, ni le ministère des Affaires indiennes, ni le ministère des Pêches et Océans, ni celui du Transport, ni même le CN. A ma connaissance, rien ne prouve que ce dernier ait négocié équitablement avec les Indiens, qui sont les plus directement touchés, ni avec les localités visées à l'égard des multiples problèmes dont je vais vous parler dans les minutes qui suivent.

Nous avons entendu ces témoins. Nous avons fait une recommandation unanime à la suite de l'excellent témoignage de l'Alliance des Conseils de tribu de la Colombie-britannique, qui représente les Indiens d'environ la moitié de la province. Tous les conservateurs, libéraux et néo-démocrates qui faisaient partie de ce comité, l'un des comités permanents les plus importants de la Chambre, ont adopté la recommandation à l'unanimité.

Deux autres questions importantes ressortent du débat d'aujourd'hui. Premièrement, le gouvernement va-t-il rendre ce décret du conseil au cours des prochaines 24 ou 48 heures pour que ce projet puisse être réalisé? Cela va faire tomber du ballast et de la terre dans la rivière Thompson, qui communique avec le Fraser et qui fournit entre 40 et 50 p. 100 du saumon de Colombie-Britannique.

Vient ensuite la question du PFEE. Le ministre des Pêches et des Océans et sa collègue, la ministre de l'Environnement, ne recevront pas avant le mois prochain le rapport préliminaire contenant les recommandations des commissions d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Les recommandations finales du BFEE ou des PERE ne leur parviendront que cet été.

Les autochtones n'ont pas pu se faire entendre au sujet de ce projet. Je voudrais que tout le monde ici prenne conscience de l'attitude que le CN adopte vis-à-vis des Indiens de la Colombie-Britannique. Je vais vous citer une lettre adressée le 26 juillet 1984 à M. Connelly, le président du groupe d'étude sur le doublement des voies du CN. Cette lettre lui a été adressée par M. Hostland, l'ingénieur chargé du programme d'expansion des installations. Voici ce qu'il dit au sujet de la participation des Indiens de la Colombie-Britannique. C'est un extrait de la deuxième page:

Toutefois, au cours de la même séance, la commission a entendu les demandes présentées par des groupes d'autochtones et d'autres intéressés en vue de participer à la conception du projet. Ces groupes veulent avoir leur mot à dire, chacun pour des raisons bien à lui. Le CN estime que ce genre de choses...

Il qualifie cela d'infiltration, le fait pour les Indiens de se préoccuper des lignes ferroviaires qui foncent à travers leurs réserves et profanent leurs lieux de sépulture historiques. La dernière fois que le CN est passé par là, des ossements arrachés d'anciens cimetières se sont retrouvés sur la voie ferrée. La lettre se poursuit ainsi: